

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Nouvelle directrice générale de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

**CAMBRIDGE BAY, NU – 5 juin 2024 :**

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNERO) est heureuse d'annoncer l'arrivée de sa nouvelle directrice générale **Dionne Filiatrault**, qui est entrée en fonction le 3 juin 2024.

Dionne Filiatrault est une ingénieure professionnelle (Ing.P), comptant plus de 28 ans d'expérience en conseils sur les questions environnementales et réglementaires dans le Nord du Canada. Elle a exercé la majorité de sa carrière professionnelle à Gjoa Haven, Nunavut, où elle résidait, travaillant sur toutes les composantes des évaluations environnementales, sur l'examen des demandes de permis d'utilisation des eaux et sur la gestion de ces permis. Très connue dans le milieu de la réglementation du Nord, elle possède une vaste expérience en développement de divers règlements techniques, normes et lignes directrices. Elle a instauré des initiatives de formation sur la législation nordique et sur les questions stratégiques liées à la gestion des ressources hydriques et à l'évaluation environnementale ainsi que, dans une certaine mesure, à la planification de l'utilisation des terres.

Au cours de sa carrière, Dionne a travaillé pour l'Office des eaux du Nunavut pendant plus de 16 ans où elle a été tour à tour conseillère technique, directrice des services techniques et directrice générale. Pendant ses années de service auprès de l'Office des eaux du Nunavut, Dionne a travaillé étroitement avec la CNER, ayant même été détachée pendant un an pour occuper le poste de directrice des services techniques de la Commission. Dionne a quitté Gjoa Haven pour s'installer à Edmonton où, en 2014, elle s'est jointe en tant que consultante à la firme WSP Canada Inc. (anciennement Golder Associates) et conseillère en réglementation pour des projets nordiques.

Étant donné que certains récents travaux exécutés par Dionne pour WSP impliquaient un soutien réglementaire à des promoteurs de projets spécifiques au Nunavut, la Commission appliquera ses pratiques de conflits d'intérêts au cas où ces promoteurs soumettraient des demandes au cours des 12 prochains mois. Ces pratiques prescrivent la divulgation publique des rapports professionnels et la récusation de Dionne de l'examen de ces demandes par la Commission.

La CNER est convaincue qu'au cours des prochaines années, Dionne saura maintenir la Commission sur la voie du succès permanent. Je vous invite à la contacter directement sur les avancées de la CNER à l'adresse [dfiliatrault@nirb.ca](mailto:dfiliatrault@nirb.ca).

-30-

Sincèrement,

<original signé par>

Kaviq Kaluraq  
Présidente  
Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions